

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 13 AVRIL 2021

N°2

ETAIENT PRESENTS

M. SUEUR Président, Mme SCOLAN Vice-présidente, M. SARFATI, Mme PETITPAS, M. GUIRAL, M. MASSERANN, Mme ANBANE, M. MEREL, M. SEGNANE, M. KALADJIAN, M. DURIER.

ABSENTS EXCUSES

M. FROIDURE, M. BASSOT, Mme FERIEN, M. AISS, M. MANFREDI.

PROCURATION

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
Mme AYADI, Responsable Administratif,
M. AITHAMON, Responsable Technique,
Mme CORSON, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 00

**01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
15 MARS 2021**

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02 – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre, établi par Madame la Trésorière Principale de Montmorency pour l'exercice 2020.

03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur SUEUR

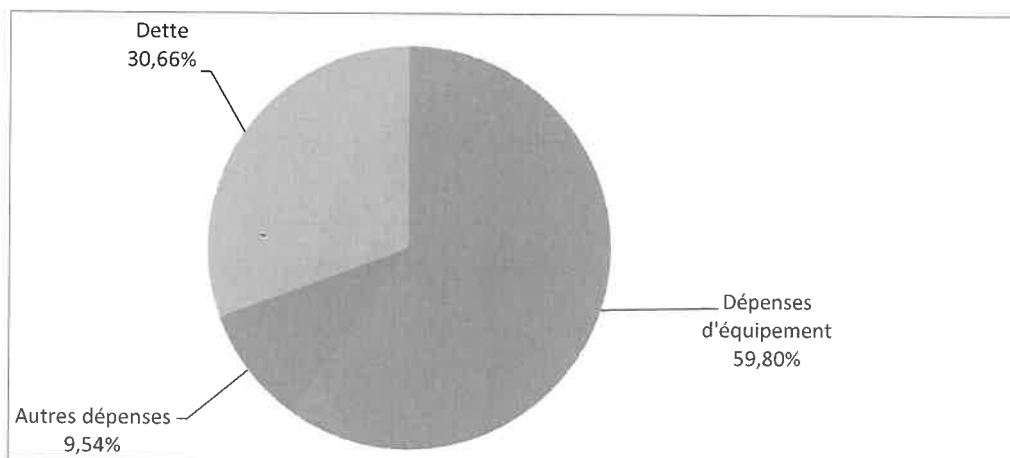
Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un **excédent global de clôture de 618 163.28 €** composé d'un excédent d'investissement de 155 783.76 € et d'un excédent de fonctionnement de 462 379.52 €.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'année 2020 : Section déficitaire : -456 111.73 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent constaté en 2019 qui s'élève à **611 895.49 €** et qui porte le résultat à fin 2020 à un excédent de **155 783.76 €**.

A – DEPENSES

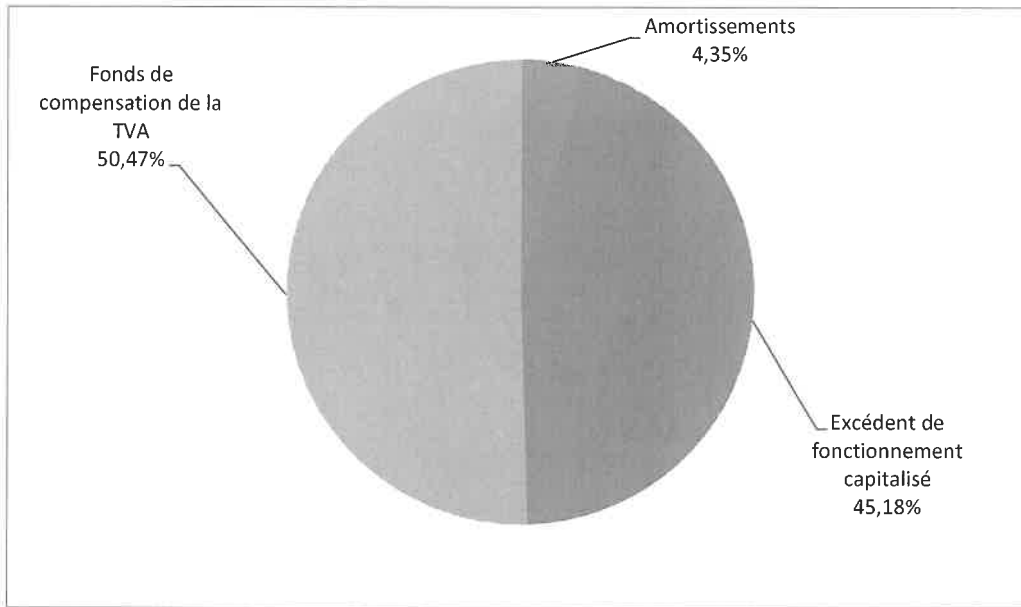


D'un montant de **1 555 245.78 €**, soit 64,63 % de la prévision budgétaire totale (2 406 345,96 €), les dépenses d'investissement sont constituées par :

- 1. L'amortissement de la dette :**
⇒ Le remboursement du capital des emprunts pour 476 739.23 €
- 2. Les dépenses concernant la réalisation d'équipements sportifs** prévues au Budget Primitif (1 451 915.64 €) effectivement mandatées en 2020 s'élèvent à **930 083.78 €**, soit un taux de réalisation de 64.06 %. Ces dépenses concernent l'achèvement des travaux de réhabilitation du complexe (PM création d'une piste d'athlétisme, d'un terrain synthétique, de tennis, parking pour accès aux structures, la construction d'un bâtiment de convivialité et les aménagements intérieurs).
- 3. Les autres dépenses** pour 148 422.77 € (Aménagement d'espaces verts, acquisition d'outillage et de matériels, contrôles techniques règlementaires...).

Les restes à réaliser pour un montant de **224 844.00 €** correspondent aux dépenses d'investissement engagées, non mandatées au 31 décembre 2020, reportées en 2021.

B – RECETTES



Elles s'élèvent à 1 099 134.05 €.

1. Les ressources propres du syndicat, s'élèvent à 1 051 389.92 € :

- ⇒ L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 496 627.95 €
- ⇒ Le Fonds de compensation de la T.V.A pour 554 761.97 €

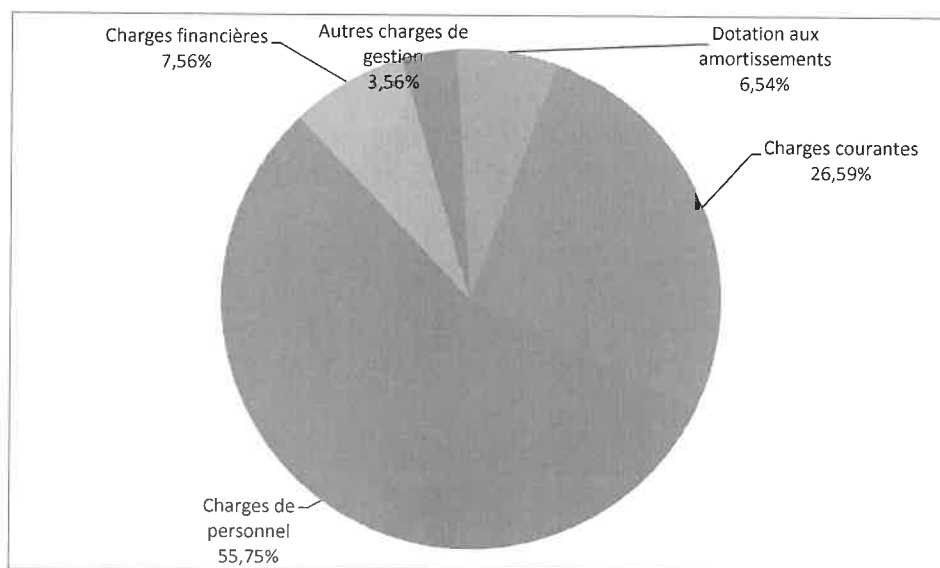
2. Les opérations d'ordre, qui s'élèvent à 47 744.13 €
concernent l'amortissement des immobilisations.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année 2020 : Section excédentaire : 432 379.52 €.

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent constaté en 2019 qui s'élève à 30 000.00 € et qui porte le résultat à fin 2020 à un excédent de 462 379.52 €.

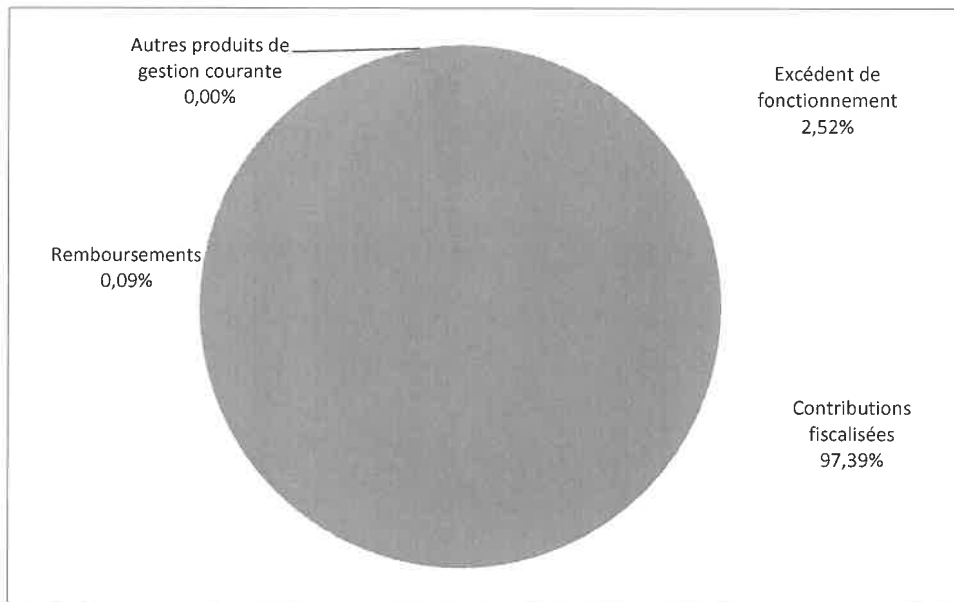
A – DEPENSES



D'un montant de **730 085.18 €**, elles comprennent :

- 1. Les charges de fonctionnement courantes d'un montant de 194 099.50 € dont les plus importantes sont les suivantes :**
 - ⇒ énergie électricité : 62 106.79 €
 - ⇒ contrats de prestation de service : 36 545.88 €
 - ⇒ entretien des locaux et du matériel : 16 258.04 €
 - ⇒ location mobilier : 13 711.43 €
 - ⇒ entretien et réparation : 10 290.60 €
 - ⇒ autres (frais de télécommunication, carburant, fournitures diverses) : 55 186.76 €
- 2. Les charges de personnel pour 406 995.01 €**
- 3. Les charges financières, d'un montant de 55 190.39 € se composent :**
 - ⇒ des intérêts des emprunts pour 58 716.87 €
 - ⇒ des intérêts courus non échus pour – 4 101.46 € (comptabilisation négative provenant d'une différence entre les ICNE constatés en 2019 et ceux de 2020)
 - ⇒ des intérêts de la ligne de trésorerie pour 574.98 €
- 4. Les autres charges de gestion pour 26 056.15 €. Ces quatre postes de dépenses constituent les opérations réelles.**
- 5. En opérations d'ordre, un montant de 47 744.13 € (que l'on retrouve en recettes d'investissement) est consacré à la dotation aux amortissements des immobilisations.**

B – RECETTES



D'un montant de **1 192 464.70 €**, soit une réalisation de 86.49 % à la prévision budgétaire initiale (1 378 800.00 €), ces ressources comprennent principalement :

1. Les contributions fiscalisées pour **1 161 332.00 €**
2. Les remboursements sur rémunération du personnel pour **1 130.87 €**
3. Les autres produits de gestion courante (remboursement sur arrondi du prélèvement à la source) pour **1.83 €**
4. L'excédent de fonctionnement pour **30 000.00 €**

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDERANT le vote à main levée qui a désigné Madame Dominique PETITPAS, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'examen, du débat, et de l'adoption du Compte Administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Philippe SUEUR et Madame Muriel SCOLAN, ayant assuré tous les deux la présidence en 2020, se sont retirés au moment du vote et n'y ont donc pas pris part,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La Présidence étant assurée par Madame Dominique PETITPAS, et par 8 Voix Pour et 1 Abstention (Monsieur MEREL),

ARTICLE 1

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Syndicat du Stade dont les résultats par section sont les suivants :

⇒ Section d'investissement

+ 155 783.76 €

⇒Section de fonctionnement	+ 462 379.52 €
⇒RESULTAT DE CLOTURE	+ 618 163.28 €

ARTICLE 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses	224 844.00 €
Recettes	79 177.52 €

04 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Rapporteur : Monsieur SUEUR

L'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2020, voté lors de la présente séance du 13 Avril 2021, présente un excédent de fonctionnement de 462 379,52 € et un déficit d'investissement de 155 783,76 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 224 844,72 € en dépenses et à 79 177,52 € en recettes.

Compte tenu des restes à réaliser et du déficit d'investissement 2020, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2020 :

- Excédent de fonctionnement capitalisé– 1068 : 462 379,52 €

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 13 Avril 2021 adoptant le Compte Administratif 2020,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2020 sur l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 462 379,52 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2021,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat inscrit au Compte Administratif 2020 de la manière suivante :

- Excédent d'investissement – 001 : 155 783,76 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé– 1068 : 462 379,52 €
- Restes à réaliser dépenses : 224 844,72 €
- Restes à réaliser recettes d'investissement à : 79 177,52 €

DIT que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2021.

05 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur SUEUR

Le projet de Budget Primitif 2021 s'inscrit dans le respect des équilibres rappelés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 Mars dernier.

Conformément à ces orientations, il est proposé de reprendre les résultats 2020 dès le Budget Primitif 2021. Celui-ci est donc soumis, après le vote du Compte Administratif 2020, à l'approbation du Comité et comporte, outre des crédits nouveaux, la reprise de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement de l'année 2020.

L'équilibre qui en résulte, pour un total de 2 948 818,00 €, est le suivant :

Section d'investissement	1 570 018,00 €
Section de fonctionnement	1 378 800,00 €

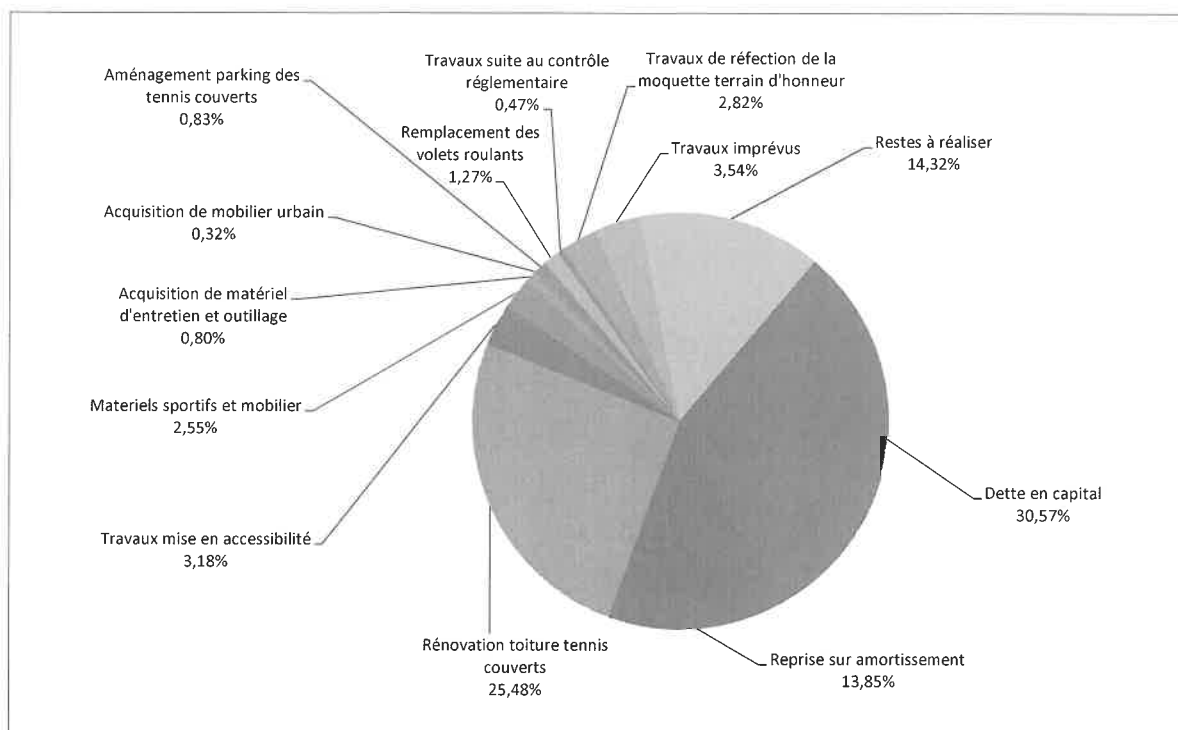
I – SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 570 018,00 €

A – DEPENSES

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	480 000,00	Autofinancement (021)	433 850,00
Dépenses d'équipement		Amortissement	50 000,00
Acquisition engins, matériel, outillage	15 000,00	FCTVA (sur dépenses 2020)	171 327,20
Acquisition équipements sportifs	5 000,00	Reprise sur amortissement	217 500,00
Acquisition tourniquet terrain	15 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	462 379,52
Acquisition machine entretien des sols courts tennis résine	5 000,00	Excédent d'investissement	155 783,76
Acquisition accessoires tracteur	5 000,00	Restes à réaliser subventions	
Plantations plantes et arbustes	7 500,00	Région	43 570,68
Etude pour la réfection de la moquette du terrain d'honneur de football	20 000,00	Département	35 606,84
Rénovation toiture tennis couverts	400 000,00		
Travaux de mise en accessibilité	50 000,00		
Travaux imprévus	55 550,00		
Mobilier urbain	5 000,00		
Aménagement parking tennis couvert	13 000,00		
Remplacement volets roulants Club-House	20 000,00		
Travaux suite aux Contrôles réglementaires	7 344,00		
Capacité complémentaire	24 279,28		
Restes à réaliser	224 844,72		
Reprise sur amortissement	217 500,00		
TOTAL	1 570 018,00	TOTAL	1 570 018,00

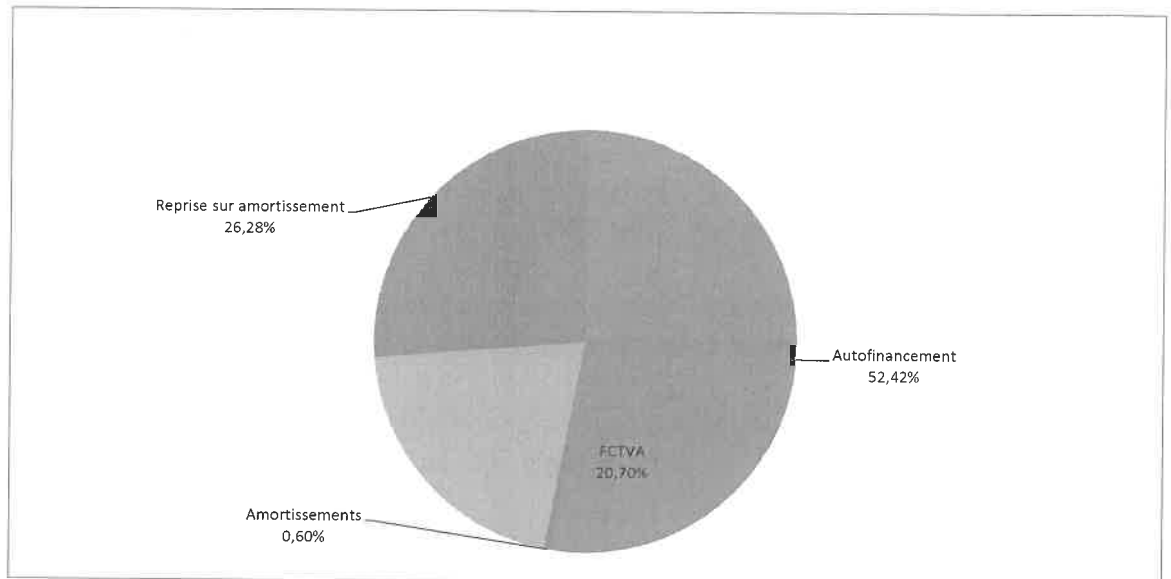
Outre les restes à réaliser de 2020 (224 844,72 €), les crédits nouveaux vont permettre de réaliser, les travaux d'investissement tels que :

- L'étude en vue de la réfection de la moquette du terrain d'honneur de football : 20 000,00 € ;
- Les travaux de couverture des tennis couverts : 400 000,00 € ;
- L'acquisition de matériel sportif et mobilier : 40 000,00 € ;
- Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords : 50 000,00 € ;
- L'acquisition de matériel d'entretien et d'outillage : 12 500,00 € ;
- L'acquisition de mobilier urbain : 5 000,00 € ;
- L'aménagement du parking des tennis couverts : 13 000,00 € ;
- Le remplacement des volets roulants : 20 000,00 € ;
- Les travaux suite au contrôle réglementaire : 7 344,00 € ;
- Les grosses réparations et dépenses imprévues : 55 550,00 € ;
- Une capacité d'investissement complémentaire de 24 279,28 €, qui pourra être affectée en fonction des besoins apparaissant en cours d'année.



B – RECETTES

- L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, s'élève à 433 850,00 €,
- L'excédent de fonctionnement a été capitalisé en totalité, soit 462 379,52 €,
- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) d'un montant 171 327,20 €,
- Les immobilisations, d'un montant de 50 000,00 €, sont comptabilisées en dépense de fonctionnement (Dotation aux amortissements – Chapitre 042 – compte 6811) et en recette d'investissement (Amortissement des immobilisations – Chapitre 040 – comptes 28),
- La reprise sur amortissement : 217 500,00 €,
- Solde des subventions – restes à réaliser :
 - Solde de la subvention du Département de 35 606,84 €
 - Solde de la subvention de la Région de 43 570,68 €



II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 378 800,00 €

A – DEPENSES

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes (011)	198 000,00	Contributions syndicales (73111)	1 161 300,00
Charges de personnel (012)	384 450,00	Reprise sur amortissement	217 500,00
Intérêts de la dette	50 000,00		
Intérêts ligne trésorerie et icne	15 000,00		
Autres charges (65)	30 000,00		
Amortissement	50 000,00		
Autofinancement (023)	433 850,00		
Reprise sur amortissement	217 500,00		
TOTAL	1 378 800,00	TOTAL	1 378 800,00

Les charges de gestion courante s'élèvent à 198 000,00 € pour 2021. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

• Entretien des terrains et locaux	17 500.00 €
• Energie	52 000.00 €
• Eau	13 000.00 €
• Contrats de prestations de services - Maintenance	39 000.00 €
• Assurances	3 000.00 €
• Petits équipements	20 000.00 €
• Autres dépenses de fonctionnement	53 500,00 €

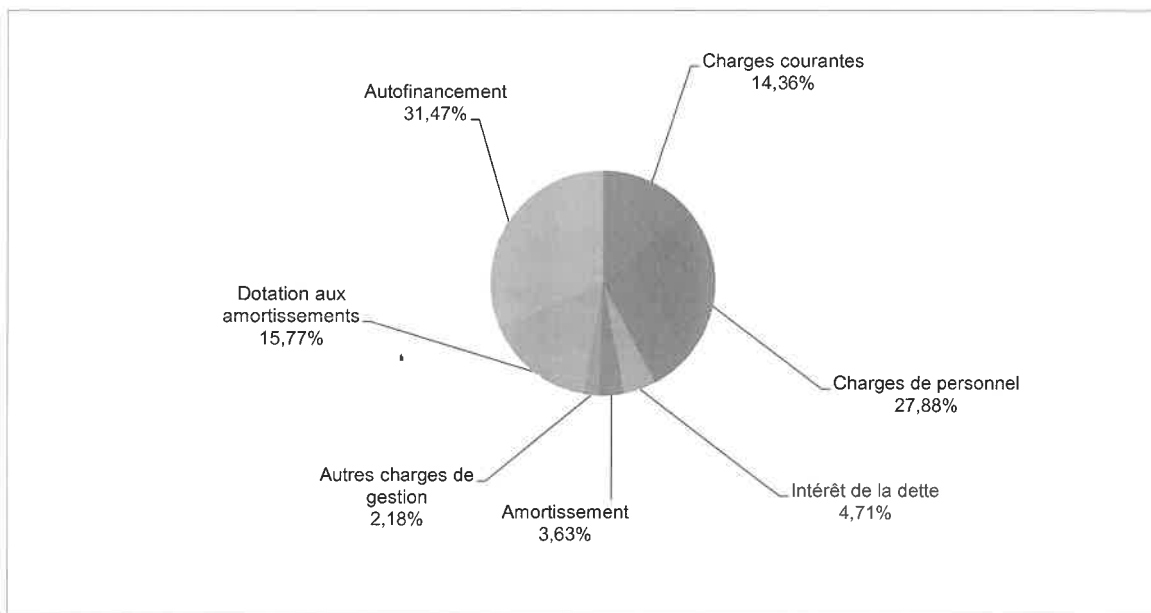
Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le carburant, les frais de télécommunication et les fournitures de petit entretien.

Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent 27.88 % des dépenses de fonctionnement.

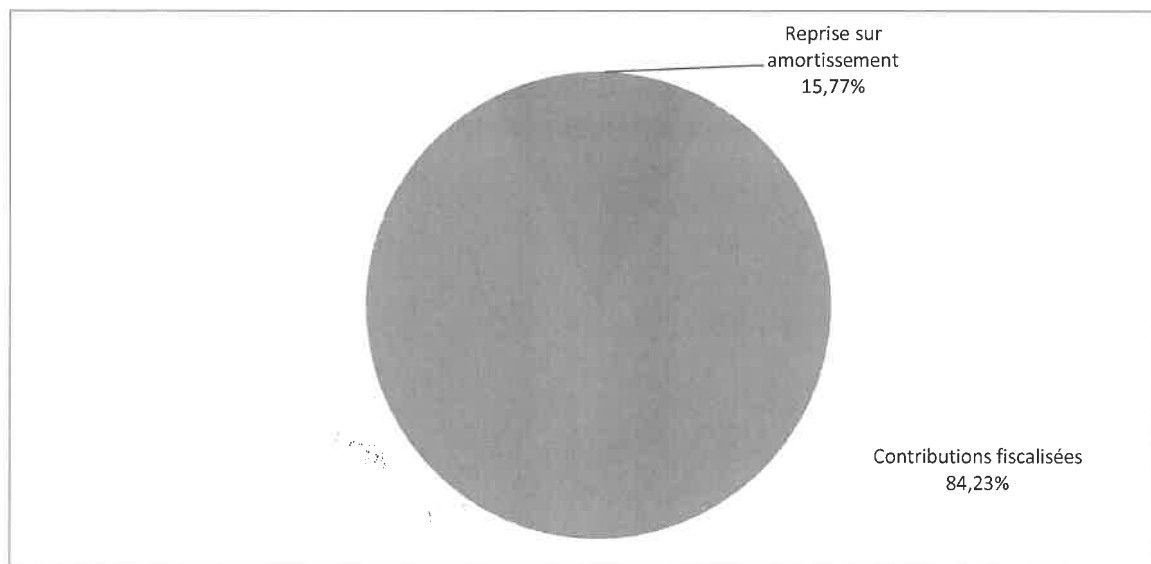
Une enveloppe de 65 000,00 € est prévue afin de couvrir les intérêts des emprunts en cours, de la ligne de trésorerie, des ICNE.

Un montant de 30 000,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes.

Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement de 433 850,00 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et au financement des nouveaux équipements.



B – RECETTES



La plus grande partie des recettes de fonctionnement du Syndicat est assurée par les contributions fiscalisées.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2020 soit 1 161 300,00 € pour 2021.

Après pointage de l'inventaire, avec la trésorerie, il est apparu que plusieurs acquisitions faites les années précédentes ont été amorties, à tort, sur de mauvaises imputations, suite à une erreur technique du logiciel. Afin de corriger ces anomalies, il est donc nécessaire de faire une reprise sur amortissements d'un montant de 217 500,00 € en effectuant les écritures d'ordre budgétaire, en dépenses et en recettes. Ces opérations n'auront aucun impact sur le budget.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'investissement	1 570 018,00 €
Section de fonctionnement	1 378 800,00 €
Soit un total de	2 948 818,00 €

**06 – BUDGET PRIMITIF 2021 – FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS
DIRECTES**

Rapporteur : Monsieur SUEUR

VU la note présentant le Budget Primitif 2021,

VU la délibération du 13 Avril 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 161 300,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2021,

DECIDE en outre que cette somme sera répartie par moitié entre les villes d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, soit 580 650.00 € chacune.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 00**

